

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

MOTION 2

Séance du 20 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt novembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, Mme Demare, M Delpech, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Layrisse
M Roucher à M Augé
M Garnier à Mme Le Moller

Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Baron, M Camacho

Secrétaire de séance : M Jacques Bouteyre.

La séance est ouverte,

Délibération du : 20 novembre 2019
Rendue exécutoire le : 25 novembre 2019
Publiée le : 25 novembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 novembre 2019

MOTION 2

M Marc Morisset, Elu de l'opposition présente le rapport suivant.

Au sujet de la déviation du Taillan, le 30 novembre 2016, j'interpellais ce conseil municipal dont faisait encore partie M Thierry Leblond, votre conseiller écologiste qui a rejoint le combat de Natur'Jalles présidée par sa femme. Et je vous disais entre autres "ne pouvoir que constater dans votre dernière délibération remise sur table l'exigence de rentabiliser l'investissement comme celui qui fabrique un marteau cherche des clous" !

En effet, je soulignais que le marteau dans cette affaire était bien en cours de fabrication, et il s'appelle toujours le business des affaires. Ce business est par exemple de mettre une zone d'activités à Arzac, sur la route de Castelnaud, au nord du Taillan avec des acteurs économiques puissants et gros usagers en camions de toutes sortes comme DECONS et, c'est là toute la subtilité, comme le projet en cours de GSE ! En effet, GSE est un promoteur qui annonce l'implantation d'une immense plateforme logistique de transit des vins et spiritueux médocains et bordelais dans le monde entier juste au bord du tracé version 5 de la déviation du Taillan ! Et comme par un hasard heureux, sa déclaration d'ouverture de travaux date du 12 juillet 2018 et son permis modificatif date de 24 janvier 2019 ! Soit quelques mois avant la décision de la préfète d'autoriser le tracé de la déviation le plus favorable qu'il puisse exister pour cet investissement ! Et oui, c'est à en rêver, l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2019 autorise le tracé qui longe les 23 hectares de cette plateforme ! C'est tellement surprenant pour nous les écologistes engagés que notre slogan "OSONS" est largement dépassé par la Finance et ses complices qui agissent en permanence, à tous les niveaux et en amont pour se garantir des profits toujours plus colossaux avec un semblant de respect des règles démocratiques ! C'est bien un scandale auquel nous avons affaire ici ! Et le clou devant servir au marteau est cette déviation, vous l'aurez compris !

Alors pourquoi en amont ? Parce que, comme je le disais en 2016 ici, cela fait plus de 33 ans que la pression politique et financière agit pour ce tracé de déviation. Et cela s'est concrétisé le 17 juillet 2012 avec le permis de construire de l'entité ARSAC ACTIVITES, modifié le 9 avril 2018, puis transféré le 28 juin 2018 au promoteur GSE qui obtient sa déclaration le 12 juillet 2018 ! Il reste donc le travail de complicités avec le tracé ! J'en arrive à mon expression "à tous les niveaux" ! En effet, pour faire passer l'étude de 2012 défavorable au tracé version 5 que souhaite ce promoteur, ou plus globalement les investisseurs de cette zone d'activités et les 8 complicités politiques des communes situées à moins d'un kilomètre de ce tracé, il faut rendre le tracé version 1 passant par le bas de Castelnaud et le nord-est de Salaunes encore plus défavorable car trop impactant dans les profits de la zone d'activités précitée. En effet, l'étude de 2019 se voit ajouter 2 nouveaux critères, l'un concernant le milieu naturel dénommé "Zones humines" avec une faute de frappe qui souligne le manque de temps en relecture ou en empressement d'insertion, qui ajoute une contrainte supplémentaire à ce tracé, et l'autre concernant le milieu humain dénommé "Proximité par rapport au tissu urbain" avec une redondance formelle avec les critères 2012 qui sont "insertion dans le tissu urbain", "air et santé", "sécurité" et "bruit", qui ajoute 4 fois plus de contraintes à la version 1 que celui de la version 5 ! Et par d'autres subtilités et compromissions, le Conseil National de la Protection de la Nature ou CNPN donne un avis favorable à la version 5 !

Certes, cet avis s'accompagne de règles de compensation que le Conseil Départemental en brandit la somme, 20 % du budget sera alloué à la protection de l'environnement ! Sur 23 millions, c'est une somme qui plait aux complicités politiques, mais pas aux écologistes qui savent que la compensation est un leurre comme cela est démontré dans plusieurs études ! De toutes évidences, une faune au mode de déplacement ancestraux n'apprend pas le code de route ni le code de l'environnement, et des drames ou des extinctions d'espèces sont avérés avec ou sans les éléments de protection sommaires mis en place réglementairement puisqu'au sol et en matière facilement déchirable et qu'une partie de cet faune vole, se faufile, saute, contourne, ou attend de se faire écraser par les engins motorisés de la force publique roulant à 2 km/h comme des professionnels et des particuliers roulant à 80 km/h.

Au passage, Natur'Jalles, association locale qui se battait contre ce tracé de déviation depuis des années avec sa présidente emblématique et généreuse en partage de son savoir dans ce domaine, je parle de feu Françoise Couloudou décédée le 28 mars dernier, et qui se bat encore avec sa nouvelle présidente Martine Leblond, attend de la justice la suspension des travaux pour non suivis des règles et exigences environnementales. J'ai également compris que Natur'Jalles attend aussi des réponses des 8 maires concerné.e.s pour s'engager également à soutenir ses 2 requêtes juridiques !

Je souligne également qu'il n'existe pas d'études libres et indépendantes des impacts environnementaux pour l'implantation de cette plateforme ! Cela s'est simplement transformée en argument de ventes politiques : des emplois et un discours limitant de tous les impacts négatifs des 500 à 1000 camions supplémentaires par jour !

Il est donc important de noter que les solutions alternatives ont été écartées comme par exemple la version 1 passant par le bas de Castelnau et le nord-est de Salaunes. Il aurait dû être présentée une version améliorée ! En effet, le tracé d'une route au nord-est de Salaunes est inutile !

Actuellement, de nombreuses entreprises nationales et régionales demandent à leurs personnels d'utiliser la route de Salaunes car suffisante, sûre et rapide. L'impact environnemental de cette version 1 améliorée aurait largement fait le consensus s'il avait été débattu démocratiquement. Seul un petit budget aurait été nécessaire à la réalisation d'un petit tronçon de route au sud de Castelnau avec un acceptable impact environnemental et un piètre renforcement de la route actuelle entre Castelnau et Salaunes !

Aussi, il est à noter que la ville du Taillan a une école le long de sa voie centrale et comme le souligne la précédente motion, les habitudes des parents à venir conduire leurs enfants en voiture individuelle participent à l'embouteillage aux heures de pointe au regard d'une parole politique de la Maire du Taillan complètement absente pour sa clientèle électorale !

Ainsi, élu représentant le Groupe Local EELV Les Jalles, je rapporte ici dans cette motion d'autres éléments permettant de solutionner la problématique de contournement du trafic de la ville du Taillan et le maintien en vie du biotope exceptionnel de la zone classée Natura2000 avec des espaces boisés également classés et une ZNIEFF de type 1 et de multiples zones humides à protéger pour leurs biodiversités et leurs capacités d'absorption du carbone, élément participant au réchauffement climatique par un effet de serre démontré dans l'atmosphère !

Je rappelle qu'une ZNIEFF a aussi un intérêt touristique et beaucoup de personnes visitent notre département pour ces intérêts écologiques, faunistiques et floristiques !

L'une de nos solutions est de renforcer l'usage des transports en commun avec des cadences rapides aux heures de pointe.

A nouveau, en 2016 dans le cadre de la concertation citoyenne du Tram, le Groupe Local EELV Les Jalles avait proposé la création d'1 ligne de TramBus partant du nord du Taillan traversant son centre vers Gradignan avec la création d'un parking au nord pour favoriser l'emprunt de ce TramBus et le covoiturage. Et par une politique globale de soutien au covoiturage, nous vous proposons de rendre la RN1215 élargie à 2 fois 2 voies dont l'une sera réservée au covoiturage et continue jusqu'à la rocade bordelaise également pourvue de cette voie dédiée exclusivement au covoiturage, aux bus, taxis et autres véhicules prioritaires de santé. A Picot, au niveau de cette RN1215, nous proposons la création d'un autre parking ayant le rôle que celui situé au nord du Taillan. La convergence de ces 2 axes vers le terminus du Tram de Cantinolles prend tout son sens au niveau de la politique des transports intermodaux afin de rendre plus rentable le Tram de la ligne D et plus pertinent le tracé circulaire du TramBus entre le nord et le sud de Bordeaux Métropole dans ce territoire.

L'autre de nos solutions est de favoriser le ferroutage et le convoyage fluvial sur la Gironde des camions ou de containers. Cela signifie l'augmentation du maillage des lignes de train de marchandises et donc implicitement des TER. Cela incitera à changer les habitudes, à réduire les dépenses des foyers et des entreprises en transport, à accroître tous les bienfaits précités dans la motion précédente et bien d'autres évolutions bienveillantes encore.

Ainsi, favoriser le transport en commun, le ferroutage et le convoyage fluvial évitera la cynique démonstration du passé que la création de voies à véhicules individuels créent plus de camions, plus de pollutions, plus de coûts d'entretien de ces voies par un impact 10000 fois plus important des poids lourds par rapport aux véhicules légers, plus de coûts induits sur les dépenses de santé, plus d'accidents, plus de décès, plus de destruction de la biodiversité bien sûr, mais aussi malheureusement encore, plus de volontés économiques à prévoir le grand contournement de Bordeaux avec toutes ses conséquences néfastes, nocives et mortifères sachant que des plateformes se forment tout autour de la ceinture externe de la Métropole avec un grand soutien des complicités politiques actuelles, soit plus de tensions entre rouler et se nourrir, entre voyager et vivre, entre travailler et survivre avec moins de carburants fossiles à consumer, donc moins d'énergies carbonées à émettre dans le cadre de l'accord sur le climat de 2015, donc moins de paroles politiques incohérentes à formuler ou à tenter de faire accepter aux citoyen.ne.s.

Nous vous proposons ainsi de devenir cohérent.e.s et responsables pour les générations présentes et futures en prenant une décision juste et réfléchie.

L'autre de nos solutions est d'arrêter de se mentir avec ce modèle de croissance qui ne fait d'amplifier l'effondrement de notre civilisation. Créer des emplois qui créent des destructions du vivant comme le massacre de cette biodiversité locale d'une richesse inestimable est un leurre et une instabilité proche, sociale, environnementale et

climatique. Permettre de se déplacer et de vivre ne peut plus être au détriment des autres donc de la vie sur cette planète. Je pense que l'espèce humaine peut arriver à se limiter et à vivre sans continuer sa mégalomanie par son accaparement de l'argent, son opulence par sa facilité à dépenser l'énergie, sa raison d'être par son égocentrisme, sa futilité par son déni des lois naturelles, et sa cruauté par son indifférence aux souffrances qu'elle inflige aux autres ! Quand l'un des buts de cette plateforme est d'envoyer par avion des millions de bouteilles de vins et spiritueux que des personnes suffisamment capricieuses voudront avoir dans leurs caves ou leurs repas à l'autre bout de la planète comme des personnes privilégiées et estimables, il est encore temps de stopper cette chimère ! J'en suis attristé et profondément indigné de la façon dont notre démocratie représentative se comporte avec de belles paroles, des actes de dégradations environnementales et d'actes administratifs biaisés pour tenter de faire croire que la démocratie participative existe dans la diversité des idées, l'indépendance des études et la liberté des décisions. J'en appelle donc à votre raison et votre cœur dans cette motion, c'est-à-dire à aider à stopper définitivement les travaux de ce tracé de déviation par un éveil de vos consciences à ne plus se mentir !

Ainsi, sachant que M Mangon disait au précédent conseil que l'écologie est au cœur de sa politique, je demande que ce conseil municipal sorte intelligemment de ce scandale au plus vite en votant pour cette motion qui exige :

- l'arrêt immédiat des travaux sur le tracé actuel de cette déviation
- la remise en débat et en concertation démocratique de toutes les études et propositions indépendantes et libres de tous conflits d'intérêts dans cette affaire afin de trouver la meilleure version de tracé donc réellement plus respectueuse de l'environnement et la biodiversité locale.

Les conclusions mises aux voix sont rejetées à **2 POUR, 25 CONTRE et 4 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 20 novembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,

Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_127
Date de la décision:	2019-11-20 00:00:00+01
Objet:	MOTION 2
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique:	033-213304496-20191120-DG19_127-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20191120-DG19_127-DE-1-1_0.xml	text/xml	826
<i>nom de original:</i>		
DG19_127.pdf	application/pdf	1662646
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20191120-DG19_127-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1662646

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2019 à 09h05min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2019 à 09h05min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2019 à 09h05min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2019 à 09h05min34s	Reçu par le MI le 2019-11-25